

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 8 mai 2023, à 20 heures 30 minutes, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) :
Mesdames Suzanne Jutras et Kim Munkittrick,
Messieurs Guy Lapointe, Martin Loubier, Jonatan Audet et Gaétan Roy.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Sylvain Drolet, directeur général est présent.
Monsieur Gaétan Perron directeur général par intérim est présent.

CETTE SÉANCE DU CONSEIL EST ENREGISTRÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 30 minutes

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

2023-05-101 ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté avec ajout au point 16 Sujets divers
– achat de caméra pour la sécurité au pont couvert et à la plage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Demande de contribution ou d'appui

3.1 Marché public de Lingwick;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

2023-05-102 ET RÉSOLU d'autoriser les points suivants :

- Accès à la grande salle au centre communautaire pour l'AGA du 9 mai de 18h à 21h;
- Accès au site de l'abri permanent tous les vendredis du 9 juin au 8 septembre de 15h à 22h;
- Autorisation d'affichage promotionnel sur le site de l'abri permanent du 9 juin au 8 septembre;
- Demande de permis d'alcool pour la vente au P'tit pub tous les vendredis du 9 juin au 8 septembre de 16h à 21h30
- Renouvellement de la couverture d'assurance-responsabilité des activités du Marché, incluant le Pub
- Installation et vidange de bacs pour la gestion des matières résiduelles sur le site de l'abri permanent.

Les autres requêtes seront remises au mois de juin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Administration générale

8.7 Pont McVetty-Mckenzie

Aucun document déposé – dossier reporté

8.8 Hangar au 9 Fontainebeau
Aucun document déposé – dossier reporté

8.9 Église Chalmers
Aucun document déposé – dossier reporté

13. Urbanisme, aménagement et développement

13.2 Règlement 374-2023 – choix de date de consultation publique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Roy

2023-05-103

ET RÉSOLU de fixer au 31 mai 2023 à 19 heures la date de consultation publique du règlement 374-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nomination de président d'assemblée

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU PAR le conseiller Guy Lapointe de nommer Martin Loubier comme président d'assemblée étant donné que monsieur Robert Gladu maire, ainsi que messieurs les conseillers Jonathan Audet et Gaétan Roy doivent se retirer pour le prochain point à l'ordre du jour ayant des intérêts pour ce point.

13.3 Proposition de soumettre le règlement 375-2023 au CCU (Comité consultatif d'urbanisme)

2023-05-104

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU PAR la conseillère Suzanne Jutras de soumettre le projet de règlement au comité consultatif d'urbanisme avant de faire l'adoption du projet de règlement.

Monsieur Loubier demande le vote sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Jutras à l'effet de soumettre le projet de règlement au comité consultatif d'urbanisme.

La proposition est rejetée majoritairement

13.4 Avis de motion – 375-2023 Modification au règlement de zonage 264-2008-1 et modification des usages permis en zone VIL-1;

À la suite d'un dépôt de pétition sur un changement des usages permis en zone VIL-1, soit de refuser l'implantation de type touristique résidentiel (principale et secondaire rural) un projet de règlement numéro 375-2023 est présenté.

Monsieur Gaétan Perron présente et explique le but du règlement 375-2023.

Le conseiller Guy Lapointe donne avis de motion pour adoption du premier projet de règlement 375-2023 Modification au règlement de zonage 264-2008-1 et modification des usages permis en zone VIL-1 en retirant de l'article 9 point 7 « Restauration champêtre » soit « H-12 »

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation

13.4 Adoption du projet de règlement 375-2023 Modification au règlement de zonage 264-2008-1 et modification des usages permis en zone VIL-1;

2023-05- 105

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le premier projet de règlement 375-2023 Modification au règlement de zonage 264-2008-1 et modification des usages permis en zone VIL-1 en retirant de l'article 9 point 7 « Restauration champêtre » soit « H-12 »

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation

Madame la conseillère Suzanne Jutras est contre l'adoption du projet suite au refus de le soumettre au comité consultatif d'urbanisme.

13.4 Règlement 375-2023 – choix de date de consultation publique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

2023-05-106

ET RÉSOLU de fixer au 6 juin 2023 19 heures la date de consultation publique du règlement 375-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Achat de caméras pour le pont couvert et la plage

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Kim Munkittrick

2023-05-107

ET RÉSOLU de faire l'acquisition de quatre caméras cellulaires au coût de plus ou moins 150.00 plus taxes pour aider à régler les problématiques que nous avons sur le pont couvert et à la plage dans le même secteur

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Période de questions sur les sujets traités

Madame Monique Théoret, demande à avoir l'information qui a été retirée de la demande pour le Marché – l'information donnée par monsieur le Maire

Monsieur Sylvain Hamel demande si le règlement a été adopté Monsieur Loubier donne l'information que nous en sommes au premier projet et qu'il y aura une séance de consultation pour la suite de ce règlement.

Demande aux membres du conseil si nous avons affiché des pénalités pour les nuisances dans le secteur de la plage et du pont couvert qui seraient complémentaires aux installations des caméras, réponse du directeur général qu'il y aura analyse et retour au conseil pour cette proposition

Monsieur Claude Legris Explication sur le règlement s'assurer que c'est pour les Airbnb, monsieur Loubier l'informe qu'il y aura explication détaillée lors de la consultation publique du mois de juin

Règlement de nuisance pour feux d'artifices qui s'est fait dans le secteur voisin de chez lui, nous l'informons qu'il faut s'adresser à la SQ

Information à l'effet que la signalisation de la rue Raymond est installée du mauvais sens à faire corriger.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-108

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU, à 21:00 heures, de clore la présente séance.

Certificat de crédit numéro 2023-05-02

Je soussignée, Sylvain Drolet, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

Robert Gladu
Maire

Sylvain Drolet
Directeur général et greffier-trésorier